



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** INTRASIT B2 18L
- **Code du produit:** 51149 B
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Agent séparateur de béton hypoallergénique et ménageant le matériel pour les coffrages en acier, en plastique et en bois
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Heinrich Hahne GmbH & Co. KG
Heinrich-Hahne-Weg 11
45711 Datteln Tel.:02363/5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.: 02363 5663-0
Email: info@hahne-bautenschutz.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  **GHS08 danger pour la santé**

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Indications complémentaires:**
Le produit est classé en raison de sa viscosité de <20,5 mm² / s à 40 °C comme matière dangereuse.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
-  **GHS08**
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
weisses Mineralöl (Erdöl)
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30%)
- **Mentions de danger**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

(suite page 2)

Nom du produit: INTRASIT B2 18L

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Un risque pour la santé n'est pas prévu lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales.

Un länhere ou contact répété avec la peau peut provoquer des troubles tels que de l'acné / la folliculite. En cas d'ingestion ou vomi peut provoquer une pneumonie chimique dans les poumons, ce qui peut être fatale.

Non classé inflammable mais peut brûler.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Très raffinée d'huiles minérales avec des additifs.

· **Composants dangereux:** néant

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Administrer du charbon médicinal.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Mousse

Sable

Poudre d'extinction

Eau pulvérisée

Brouillard d'eau

Dioxyde de carbone

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de soufre (SO2)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications** Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.

Nom du produit: INTRASIT B2 18L

(suite de la page 2)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter tout contact avec du matériel public. Extreme Glissant si répandu. Nettoyez immédiatement.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Évitez de brouillard d'huile.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** Classe de stockage VCI 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

8042-47-5 weisses Mineralöl (Erdöl)
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30%) (50-100%)

Brouillard d'huile 8 heures TWA 5, 5 h

· **Remarques supplémentaires:**

Les listes en vigueur lors de la fabrication ont été utilisés comme base.
Aérosols 5mg (évaluation des concentrations de minéraux dans l'atmosphère au travail / Méthode d'analyse 07292 BG) Les procédures de surveillance en vertu de sélectionner les conditions prévues par les autorités nationales ou les conventions collectives instructions.
Si aucun de ces signes sont présents, l'exposition de la fumée / poussière directe peut être évaluée par l'échantillonnage de l'air personnelle active dans la zone de respiration (z. B. Méthode NIOSH 5042, UK HSE EDSM 14/3).

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**
Appareil respiratoire seulement si aérosol ou de brouillard formation.
Protection respiratoire lorsque aérosol ou de brouillard formation: masque avec filtre de type A2, A2 / P2 ou l'utilisation de ABEK.
Si nécessaire, approuvé équipement de protection respiratoire est dans la manipulation des produits chauds

(suite page 4)

Nom du produit: INTRASIT B2 18L

(suite de la page 3)

dans des espaces clos doit être utilisée: masque fermé avec cartouche filtrante / type de filtre "A" ou un appareil respiratoire autonome.

Si le niveau d'exposition peut être estimé ou déterminé avec certitude suffisante pour ne pas, ou si une carence en oxygène est possible, les appareils de respirer de l'air ambiant ne doit être utilisé.

• **Protection des mains:**

Gants résistant à l'huile

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le caoutchouc nitrile, polychloroprène, PVC

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:** Si éclaboussures est prévu, un écran facial ou des lunettes doivent être utilisés.

• **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant à l'huile

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Jaune clair

• **Odeur:** Caractéristique

• **Changement d'état**

Point de fusion: -15 °C

Point d'ébullition: Non déterminé.

• **Point d'éclair** 150 °C

• **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

• **Densité à 20 °C:** 0,88 g/cm³

• **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble

• **Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique à 20 °C: 8 mm²/s (ISO 3104)

• **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 0,0 %

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité**

• **10.2 Stabilité chimique**

• **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.

(suite page 5)

Nom du produit: INTRASIT B2 18L

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:**
Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Elle peut être causée par des processus abiotiques, tels que séparation mécanique sont largement éliminé de l'eau.
Le produit est biochimiquement dégradables.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas rejeter le produit s'infiltrer dans l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Contact., S'il vous plaît contactez votre société de gestion des déchets local ou l'autorité compétente, où vous pouvez obtenir des informations sur l'utilisation ou Beseitigung
- **Catalogue européen des déchets**

08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés le plus, car ils peuvent alors être nourris après nettoyage adéquat.

Nom du produit: INTRASIT B2 18L

(suite de la page 5)

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · ADN, IMDG, IATA	néant néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Non classé comme dangereux au sens des réglementations de transport.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1